

4. c) Amendement à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Cavtat, 4 juin 2004

ENTRÉE EN VIGUEUR:	23 octobre 2017, conformément au paragraphe 4 de l'article 14 de la Convention qui se lit comme suit : "Les Amendements à la Convention susmentionnée adoptés conformément au paragraphe 3 du présent Article sont soumis par le Dépositaire à toutes les Parties aux fins de ratification, d'approbation ou d'acceptation. Ils entrent en vigueur à l'égard des Parties qui les ont ratifiés, approuvés ou acceptés le quatre-vingt-dixième jour suivant la réception par le Dépositaire de la notification de leur ratification, approbation ou acceptation par les trois quarts au moins de ces Parties. Par la suite, ils entrent en vigueur à l'égard de toute autre Partie le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt par cette Partie de son instrument de ratification, d'approbation ou d'acceptation des amendements".
ENREGISTREMENT:	23 octobre 2017, No 34028.
ÉTAT:	Parties: 36.
TEXTE:	Notification dépositaire C.N.1143.2004.TREATIES-1 du 8 novembre 2004 (Adoption d'un amendement. C.N.953.2016.TREATIES-XXVII.4.c du 16 janvier 2017 (Proposition de corrections à l'amendement) et C.N.245.2017.TREATIES-XXVII.4.c du 21 avril 2017 (Corrections).

Note: À la troisième réunion des Parties à la Convention susmentionnée, tenue à Cavtat, Croatie, du 1er au 4 juin 2004, les Parties ont adopté (Décision III/7), conformément à la procédure énoncée au paragraphe 3 de l'article 14 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, le deuxième Amendement à ladite Convention qui figure à l'Annexe VII du rapport de la Troisième Réunion des Parties.

<i>Participant</i>	<i>Ratification, Approbation(AA), Acceptation(A)</i>	<i>Participant</i>	<i>Ratification, Approbation(AA), Acceptation(A)</i>
Albanie.....	12 mai 2006 A	Lituanie.....	22 mars 2011
Allemagne.....	22 févr 2007	Luxembourg.....	4 mai 2007
Autriche.....	14 sept 2006	Malte.....	28 mai 2014 A
Azerbaïdjan.....	10 sept 2019 AA	Monténégro.....	9 juil 2009
Bulgarie.....	25 janv 2007	Norvège.....	24 févr 2010 AA
Canada.....	26 avr 2018	Pays-Bas (Royaume des) ²	14 avr 2009 A
Chypre.....	15 févr 2017 A	Pologne.....	11 janv 2012
Croatie.....	11 févr 2009	Portugal.....	9 mars 2012 AA
Danemark ¹	25 juil 2017 AA	République de Moldova.....	10 déc 2018 A
Espagne.....	6 avr 2009 A	République tchèque.....	18 avr 2007 A
Estonie.....	12 avr 2010	Roumanie.....	3 mai 2016 A
Finlande.....	19 févr 2014 A	Serbie.....	21 mars 2016
France.....	22 nov 2011 AA	Slovaquie.....	29 mai 2008 A
Grèce.....	2 nov 2018	Slovénie.....	25 mars 2014
Hongrie.....	29 mai 2009 AA	Suède.....	30 mars 2006
Italie.....	18 juil 2016	Suisse.....	15 mars 2013 A
Lettonie.....	23 mars 2016	Ukraine.....	15 déc 2022
Liechtenstein.....	12 mai 2015 A	Union européenne.....	18 janv 2008 AA

Notes:

¹ Avec exclusion territoriale à l'égard des îles Féroé et du Groenland. Voir C.N.419.2017.TREATIES-XXVII.4.c du 25 juillet 2017.

² Pour le Royaume en Europe.

